

Zeitschrift:	Revue suisse d'apiculture
Herausgeber:	Société romande d'apiculture
Band:	144 (2023)
Heft:	7
Artikel:	Maîtriser le varroa grâce à un traitement estival rigoureux, selon le concept varroa de SSA
Autor:	Giossi, Raphael
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1081992

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Maîtriser le varroa grâce à un traitement estival rigoureux, selon le concept varroa du SSA

**Raphael Giossi, conseiller régional pour la Suisse du nord-ouest,
Service sanitaire apicole (SSA), raphael.giossi@apiservice.ch**

Travailler de façon systématique selon le concept de lutte contre le varroa intégré au concept d'exploitation permet de freiner à temps le développement des acariens, de diagnostiquer l'infestation et de traiter efficacement les colonies d'abeilles contre le varroa.

Le concept varroa du Service sanitaire apicole (SSA) est une approche éprouvée pour maintenir la population de varroas dans les colonies en dessous du seuil de nuisibilité (voir également à ce sujet l'article « La varroase, une menace pour les colonies d'abeilles à ne pas sous-estimer » dans le présent numéro de la Revue Suisse d'Apiculture). Il repose sur trois piliers : freiner le développement de la population de varroas, évaluer l'infestation de ces acariens et traiter.

Les points importants avant l'été

Avec un traitement hivernal couronné de succès et les différentes méthodes pour freiner la multiplication des varroas, l'acarien peut être en grande partie maîtrisé, ce qui permet d'effectuer le premier traitement d'été comme prévu en juillet.

Seul celui qui connaît le taux d'infestation de varroas dans ses colonies peut réagir à temps et ainsi gagner la lutte contre l'acarien.

Afin de maintenir la population de varroas aussi basse que possible jusqu'au traitement estival, il est indispensable de freiner l'infestation de varroas dans les colonies au printemps en découpant à plusieurs reprises le couvain operculé de mâles et en formant suffisamment de jeunes colonies. Avant la récolte de miel d'été, il est important de renoncer à un traitement à l'acide des colonies de production car cela entraînerait inévitablement une augmentation de l'acidité du miel. Le traitement thermique à l'aide du Varroa Controller est une bonne alternative, certes un peu coûteuse, à la découpe du couvain de mâles.

Aide-mémoire 1.6.3.



Hyperthermie

Traitements d'été

Le concept varroa du SSA prévoit deux traitements d'été. Ces dernières années, les méthodes alternatives sans acide formique se sont de plus en plus répandues pour le premier des deux traitements. Cela est certainement dû aux températures souvent élevées en juillet, qui ne permettent pas de traiter avec de l'acide formique ou seulement de manière limitée. Les apiculteurs décident eux-mêmes, sur la base de leur propre concept d'exploitation, quelle variante de traitement ils souhaitent utiliser. La méthode du rayon-piège ne requiert aucun acide organique (aide-mémoire 1.6.2. Méthode du rayon-piège).

Aide-mémoire 1.1. Concept de lutte contre le varroa selon le SSA

Mois	Mesures	Groupe aide-mémoire	
Février			
Mars	Installer le cadre à mâles, suivi de plusieurs découpes du couvain de mâles operculé		
Avril	Formation de jeunes colonies		
Mai	Mesurer la chute naturelle de varroa Si plus de 3 varroas par jour → traitement d'urgence		
Juin	Découpe du couvain de mâles/Formation de jeunes colonies		
Juillet	Mesurer la chute naturelle de varroa Si plus de 10 varroas par jour → traitement d'urgence ou traitement estival immédiat (avec ou sans acide formique)		
Août	1 ^{er} traitement estival au choix <u>sans ou avec</u> acide formique	Commencer 1 ^{re} moitié de juillet	Sans acide formique (Arrêt de ponte, Méthode du rayon-piège ou Retrait total du couvain)
		ou Commencer avant fin juillet	Avec acide formique
Septembre	2 ^{ème} traitement estival	Commencer au plus tard mi-sept.	Toujours avec acide formique
Octobre			
Novembre	Mesurer la chute naturelle de varroa Si plus de 5 varroas par jour → traitement immédiat avec acide oxalique		
Décembre	Traitement à l'acide oxalique <u>en absence de couvain</u>		
Janvier	Mesurer la chute due au traitement Si plus de 500 acariens sur le fond durant les 2 semaines qui suivent le traitement hivernal → répéter le traitement hivernal (pulvérisation ou sublimation)		

Endiguer la prolifération varroa

Evaluer l'infestation varroa

Traiter



Source: © apiservice

Les traitements à l'acide formique ne devraient pas être effectués lors de fortes chaleurs

Les apiculteurs qui souhaitent renoncer à encager la reine et qui optent malgré tout pour le traitement d'été sans acide formique peuvent se rabattre sur la méthode du retrait total du couvain suivi de la valorisation de celui-ci.

Traitement à l'acide formique

Lors du traitement d'été à l'acide formique, il faut veiller à ce que les colonies disposent de nourriture non operculée au début du traitement. Pour éviter autant que possible des dommages au couvain ou la perte de reines, les températures pendant le traitement ne doivent pas dépasser le seuil de 30°C. Il est impératif de tenir compte des prescriptions correspondant au diffuseur utilisé et par conséquent de les respecter. Il est absolument indispensable de renoncer à des méthodes de traitement « fait maison ».



Source: © apiservice

Après la récolte du miel d'été, entre début et mi-juillet selon les régions, le traitement prévu devrait être entrepris. Selon la méthode utilisée, les préparatifs doivent être effectués dès le début du mois dans la colonie. Le traitement au moyen d'un arrêt de ponte suivi d'un traitement par pulvérisation d'acide oxalique implique d'encager à temps la reine pour obtenir l'absence de couvain requise.

Vidéos



Arrêt de ponte



Retrait total avec valorisation du couvain

Il existe plusieurs méthodes de traitement d'été à l'acide formique. Leur efficacité est très comparable, pour autant que les prescriptions d'application soient respectées. Le SSA recommande d'effectuer le traitement avec le dif-

Préparation des diffuseurs Nassenheimer professional et Liebig avant utilisation

fuseur Nassenheider professional ou le diffuseur Liebig. Ces modèles permettent un contrôle visuel de la quantité évaporée. Les aide-mémoire contenant les instructions d'utilisation des diffuseurs d'acide formique recommandés par le SSA se trouvent sur le site Internet www.abeilles.ch/varroa. Le respect de ces instructions et recommandations est indispensable à la réussite du traitement.

Efficacité des méthodes de traitement

Il faut impérativement tenir compte du fait que les différentes méthodes dépendent d'une part de la température et de l'humidité, et d'autre part que les colonies réagissent différemment au traitement. Après le deuxième traitement d'été, qui doit être entrepris au plus tard à mi-septembre, il faut vérifier la réussite dudit traitement (fin octobre/début novembre). Lors du contrôle des langes, on ne doit pas dénombrer plus de 5 varroas par jour. Au-delà de 5, il faut partir du principe que le nombre d'acariens résiduels est trop élevé et qu'un traitement complémentaire immédiat à l'acide oxalique est nécessaire (aide-mémoire 1.3.1. et 1.3.3.).

Manifestation en ligne et en direct à ce sujet

L'enregistrement du bref exposé du 9 juin 2023 sur le thème « Varroa sous contrôle » peut être consulté sous www.abeilles.ch/manifestations-ssa.

La varroase, une menace pour les colonies d'abeilles à ne pas sous-estimer

**Matthieu Guichard, apiservice/Service sanitaire apicole,
matthieu.guichard@apiservice.ch**

Cette maladie aux dégâts souvent sous-estimés par les apiculteurs et apicultrices est responsable d'une bonne partie des pertes de colonies. Un suivi régulier des colonies et un concept varroa efficace permettent de l'éviter.

La varroase, maladie des abeilles dont l'agent causal est le varroa (*Varroa destructor*) est, au titre de l'Ordonnance sur les épizooties, une épizootie à surveiller (cf. Art. 5). A ce titre, l'inspecteur des ruchers doit obligatoirement annoncer les cas de varroase qu'il découvre lors de ses visites de contrôle des ruchers. Depuis le 21.01.2022, les cas de varroase sont définis officiellement de la façon suivante : *la colonie compte au moins quatre abeilles aux ailes atrophierées et/ou la ruche a été désertée, le couvain est mort et fortement infesté par varroa*.

Le problème principal de la varroase est qu'il est en général trop tard pour sauver les colonies d'abeilles qui montrent des symptômes marqués : la meilleure façon d'éviter la maladie est de mettre en place une stratégie de prévention, à l'aide d'un concept varroa efficace, et de développer sa capacité d'observation au rucher.